

Parc National, quelle faisabilité ?

Patrick Blandin, Professeur au Muséum national d'histoire naturelle

La conservation de la biodiversité : un projet de société

Bonjour à tous. Je me suis demandé comment intervenir ce matin, ce n'est pas simple. J'ai proposé un titre très général "la conservation de la biodiversité : un projet de société". Mais mon exposé ne va pas être totalement scientifique, même s'il va être question de biodiversité, au moins de temps à autres. En réfléchissant, j'ai eu envie de vous apporter un témoignage de quelqu'un qui – au cours de deux décennies à peu près – a été mêlé à des titres divers aux questions de Fontainebleau. J'ai eu à prendre des positions. Au fond je voudrais m'expliquer en tant que citoyen qui est scientifique sur les positions que j'ai prises.

Et il se trouve qu'il y a peu de mois, je crois que c'était un peu avant Noël, j'ai écrit au président de l'ANVL pour lui dire que désormais je soutiens le souhait, porté depuis longtemps l'ANVL, que le statut de parc national puisse être appliqué à l'espace bellifontain. Cela peut surprendre certains qui savent que j'ai toujours été très réservé vis-à-vis de cette idée. Je vais essayer de m'en expliquer, et pour ça il va y avoir un peu mélange de raison scientifique, de positionnement citoyen et de vécu pour peut-être mieux faire comprendre l'évolution de ma position. Et cela me permettra notamment de clarifier peut-être, dans les mémoires, ce que fut la position de la commission Dorst, en 90 quand nous avons rendu notre rapport. Et puis j'essaierai bien sûr de justifier mon titre.

Déjà ce titre, il se trouve que j'ai été amené à participer à une vision très interdisciplinaire de la notion de territoire. Pour vous resituer les choses, il faut imaginer que dans les années 70, je faisais une thèse d'écologie tout à fait classique, participant à une étude d'écosystème. On était dans une philosophie scientifique à l'époque où l'écosystème c'est quelque chose qui est dynamique, qui est normalement en équilibre. Et je me souviens de certains géographes ou historiens géographes qui nous reprochaient – aux écologues, écosystémistes – de travailler sur un concept qui n'avait ni lieu, ni histoire. On imaginait des modèles fonctionnels où circulait de la matière et de l'énergie, et puis c'est tout. Il s'agissait de voir comment ça fonctionnait, quelles étaient les conditions de l'équilibre de ces systèmes.

Mais en parallèle je participais à un enseignement qui était organisé par la Commission française pour l'Unesco qui au tout début s'appelait je crois Etude et aménagement des milieux naturels, et qui est devenu au milieu des années 80 un enseignement auquel on a donné le titre "Développement et aménagement intégré des territoires". Là, c'était le fruit d'une réflexion des différents enseignants qui étaient les uns écologues, les autres sociologues, etc., on avait plusieurs approches qui convergeaient, et il s'agissait de former des étudiants essentiellement de pays en développement pour les aider à devenir des acteurs d'un développement que depuis on a appelé durable.

Je raconte des souvenirs, c'est important de comprendre cela, mon patron de l'époque c'était le professeur Lamotte à l'Ecole normale supérieure, c'est lui qui



Parc National, quelle faisabilité ?

portait cette approche des écosystèmes dans lesquels nous étions nombreux à travailler. C'est lui aussi qui m'avait passé le flambeau pour cet enseignement. Et il avait décidé de faire un ouvrage collectif pour refléter cet enseignement. Donc tous les deux on devait faire le chapitre sur l'écologie. Et on s'est regardés en se disant : le concept d'écosystème tel que nous le pratiquons au quotidien, ce n'est pas la bonne échelle pour parler d'aménagement. C'est à l'échelle des territoires, qu'est-ce que c'est qu'un territoire ? Un territoire, c'est plein d'écosystèmes.

On comprenait, depuis un bout de temps d'ailleurs, mais là ça s'est cristallisé, que finalement sur un territoire on avait des ensembles d'écosystèmes qui étaient interdépendants les uns des autres, et qu'ils étaient issus d'une histoire naturelle et humaine commune. Nous avons cette fois, les deux écolos de service si je puis dire, voulu donner cette dimension de l'histoire, de la trajectoire d'un espace, trajectoire qui est déterminé pas seulement par des processus naturels, qui peuvent être le cas échéant extrêmement dominants, mais aussi par des activités, des processus d'origine humaine, qui peuvent dans certains cas être tout à fait dominants.

Et on a inventé un terme à l'époque, c'était écocomplexe, pour donner cette idée de complexité d'écosystème en interaction ayant une même histoire. Donc ça nous menait à réfléchir à l'échelle d'un territoire de le voir dans la durée et de voir que tout territoire était porteur d'un patrimoine à la fois naturel et culturel. Sans opposition. Pour des écologues classiques, c'était une petite révolution intellectuelle. Il y a quand même derrière toute l'histoire, une grande partie de l'histoire de l'écologie, une attitude très forte, c'est que l'homme est en dehors des écosystèmes. Et la conservation de la nature a vécu toute une période très longue où la grande idée c'est que la nature est naturellement en équilibre, qu'elle est stable, et que l'homme est un vilain perturbateur des équilibres en question.

A la fondation de l'UICN, je le rapporte souvent dans des textes ou dans des exposés parce que c'est extrêmement frappant, le premier secrétaire général de l'UICN en 1948, Jean-Paul Arrois un Belge qui était directeur des parcs nationaux au Congo belge, a écrit ceci, je cite de mémoire : "La conservation de la nature. Pour qu'on puisse conserver les espaces naturels, il faut qu'on puisse les étudier, dit-il. Et pour les étudier il faut qu'on dispose de superficies suffisamment vastes à l'abri des activités humaines, pour qu'on puisse étudier en quelque sorte la nature à l'état de corps pur. Et qu'on puisse découvrir les lois qui gèrent le fonctionnement de cette nature à l'abri des déformations d'origine humaine qui masquent ces lois". Vous voyez l'état d'esprit.

Je fais un rapprochement brutal, mais on sait que dans certains pays on a créé des espaces de protection en jetant les gens dehors. C'est aussi cela qui est dans toute cette démarche. Et cette idée de la nature pure en équilibre, elle a été confortée longtemps par une écologie des écosystèmes dont l'état normal c'est l'équilibre dynamique. Donc changer cette vision pour se dire : la nature est en trajectoire, la nature est en changement, les hommes en font partie et sont des acteurs éventuellement soit du maintien à l'équilibre, soit du changement, c'était quelque chose d'important. Dans la réflexion que j'ai menée au cours du temps, il y a cet arrière-plan qui s'est construit à peu près au cours de ces années 80.



Parc National, quelle faisabilité ?

A la même époque, je suis tombé sur un livre qui m'a beaucoup marqué de Otto Frankel et Michaël Soulé, un livre écrit en anglais, publié en 1981, dont le titre est "Conservation and Evolution". Et tout d'un coup, je réfléchissais, rapprocher l'idée de conserver et l'idée d'évolution. Comment conserver quelque chose qui change. Et l'approche de ces auteurs c'était vraiment poser la question : le phénomène fondamental du vivant c'est l'évolution. Que signifie conserver un processus dynamique et changeant ? Ca m'a beaucoup marqué aussi. Et avec M. Lamotte, quand on a réécrit, complété l'article écologie de l'Encyclopedia Universalis qu'il avait rédigé pour une première édition, on a mis une partie sur l'aspect gestion du patrimoine naturel, conservation. Et on a écrit que la conservation de la nature ne pouvait pas être une opération de muséologie qui fige les choses en un état donné, mais que c'était une démarche de maintien, voire de renforcement, du potentiel évolutif des systèmes naturels.

J'étais dans un positionnement de : les humains sont dans le système, le système est interactif, il bouge, il a une histoire, où interfèrent des processus naturels et des processus humains, et la conservation doit se positionner en logique par rapport à cela.

J'en arrive à la commission Dorst. La première, il y en a eu deux. La première commission Dorst c'est l'Office national des forêts qui a sollicité Jean Dorst, professeur en activité au Muséum à l'époque, à mener une réflexion pour éclairer les débats qui animaient de nouveau l'espace bellifontain, en particulier sous l'action à l'époque du comité pour l'avenir de la forêt de Fontainebleau. Et Jean Dorst a constitué une commission de professeurs du Muséum et comme je venais d'être nommé au Muséum et que j'étais le prof d'écologie – j'avais un petit vécu près de Fontainebleau avec la station biologique de Follejuif de Normale Sup que je dirigeais depuis un bon bout de temps –, il m'a demandé d'être le rapporteur de la commission.

Plusieurs réflexions sur ce travail. Premièrement, on a rencontré quelques acteurs, pas tous, l'Office national des forêts bien sûr qui nous sollicitait, l'Association des amis de la forêt de Fontainebleau, le Comité pour l'avenir de Fontainebleau, on a lu des textes, rencontré des personnes. Et la démarche que l'on a prise, c'est d'essayer de repérer les convergences, d'une certaine manière de légitimer les divergences en disant chacun a le droit d'avoir son point de vue sur la situation. Et donc c'est recevable, écoutable, et ça fait partie du débat naturel, normal.

Et ce qui nous a frappés c'est qu'à lire par exemple le livre vert qui avait été piloté par l'Association des amis de la forêt de Fontainebleau, et puis des orientations écrites de l'Office national des forêts, on se disait : ils sont d'accord. Ils veulent aller vers le même chemin. Donc allons-y. Pourquoi pas ? Donc on a essayé de dégager quelques lignes directrices qui étaient d'abord souligner qu'à l'échelle de ce qu'on a appelé dans le rapport une région métropole comme l'Ile-de-France, la question de la forêt de Fontainebleau et de son avenir, c'est un enjeu essentiel, pour l'image, ne serait-ce que pour l'image de cette région.



Parc National, quelle faisabilité ?

Donc avoir une démarche exemplaire pour cet espace me paraissait aller de soi. Et puis il nous paraissait important qu'il y ait une reconnaissance internationale de ce qui se ferait dans une dynamique positive pour cet espace. Nous sommes en 1989-90, donc à l'époque où on parle beaucoup – mais ce n'est pas encore acté – de la future directive habitat. Et on parle de Natura 2000. Donc nous proposons que l'espace forestier de Fontainebleau rentre dans la logique Natura 2000, dont on soulignait d'ailleurs dans le rapport que l'état d'esprit de cette directive, qui n'était pas là pour que les zones Natura 2000 soient des exclusions par rapport aux activités des humains, mais soient des espaces où la biodiversité, le patrimoine naturel, soient portés, y compris par le maintien ou le développement d'activités humaines qui sont favorables. Donc ça nous paraissait bien adéquat à l'idée que Fontainebleau c'était entre les mains des hommes, que la biodiversité avait son avenir.

Et puis il se trouve que j'étais un moment au comité MAB dans les années 80, et je m'étais renseigné à l'époque sur l'idée d'une réserve de biosphère pour Fontainebleau. Quand j'avais vu l'épaisseur du dossier qu'il fallait faire, j'avais reculé vite fait. Donc on a repris l'idée avec Jean Dorst de se dire : ce serait bien aussi que l'on obtienne le label de réserve de biosphère pour cet espace bellifontain, pour le même type de raison, c'est que c'est une affaire de nature et d'hommes ensemble.

On était plus réticents sur le parc national. On l'évoque dans notre rapport, on l'a évoqué pour dire que ça faisait bien longtemps que la question se posait du parc national à Fontainebleau. Et on était même remonté dans les actes du premier congrès international sur la conservation de la nature à Paris au Muséum en 1923, où il y a un texte tout à fait intéressant d'Emile Sinturel, le forestier de Fontainebleau de l'époque, qui explique la philosophie des réserves des cantons artistiques, comme on disait à l'époque. Et puis il y a aussi des débats et des réflexions sur la notion de parc national, c'est très intéressant de se plonger dans ces textes.

Ce que l'on a dit dans le rapport Dorst, c'est que l'idée de parc national avait évolué et pris forme au plan réglementaire, dans les textes législatifs et réglementaires, et que donc tout ceci était en quelque sorte emballé dans la loi de 1976. Et nous n'avons pas hésité à écrire que la conception de la conservation de la nature dans cette réglementation de l'époque était encore assez "fixiste", c'est-à-dire qu'on était très dans cet esprit de mettre à l'abri des espaces. Et donc on a dit : ce n'est pas tout à fait ce qu'il faut pour Fontainebleau. Voilà le point de départ d'une réticence par rapport à l'application du concept de parc national type 1960, repris 1976, dans notre réflexion.

Ces réticences, à titre personnel je les ai maintenues mais de façon plus nuancée – je fais des aveux aujourd'hui. J'ai plongé dans mes archives et j'ai retrouvé des petites choses. D'abord, conclusion du rapport Jean Dorst, cette loi de 1976 s'appuie sur une vision de la nature qui est encore assez fixiste, on est bien convaincu aujourd'hui qu'il ne suffit plus d'encre une réserve et de n'y rien faire pour que la nature y soit conservée définitivement dans l'état qui a justifié initialement la décision de protection. Et puis nous rentrions dans cette dynamique qu'apporte l'écologie du paysage et cette vision plus dans la durée.



Parc National, quelle faisabilité ?

Et puis on arrive quelques années après, vous vous souvenez sûrement tous d'un comité qui est devenu très actif, pour le soutien à la notion de parc national, avec un certain M. Bonnet, un certain M. Pécout, et ils m'ont beaucoup écrit à l'époque. J'ai retrouvé une lettre que j'ai faite en réponse à M. Pécout, c'est assez amusant. Je lui dis : *"De notre débat je tire une leçon qui va peut-être vous surprendre. Vous brandissez le fanion du parc national et au fond de moi-même je pense qu'il faut le faire, bien que je réproouve certaines de vos méthodes comme j'ai eu l'occasion de vous le dire clairement. Mais dans le contexte politique et financier que nous connaissons depuis pas mal d'années, la solution du parc national m'a toujours semblée utopique et je le pense encore. Moi je brandis le fanion de la directive habitat, a priori plus probable, puisqu'il s'agit d'une réglementation européenne qui doit être appliquée et dont les principes me paraissent bien adaptés au cas de Fontainebleau. C'est d'ailleurs l'avis répété du comité français pour l'UICN. Nous sommes en 1996. Pas de chance, la France au mépris de la loi européenne bloque le processus. Mon souhait initialement réaliste risque de ressembler à votre utopie. Leçon : il faut en tout cas obtenir dans l'immédiat une gestion allant vraiment dans le bon sens une gestion exemplaire. C'est ce que je n'ai cessé de dire à l'ONF depuis que je suis mêlé à cette affaire et je crois que c'est là le vrai réalisme. Beaucoup pourraient témoigner que j'ai toujours dit : obtenons une gestion satisfaisante, on pourra toujours mettre par-dessus un statut juridique. Un parc national mal géré est moins utile pour la nature qu'une forêt gérée au quotidien avec un vrai souci de conserver, voire d'améliorer sa biodiversité. Oeuvrons donc pour que l'ONF établisse un nouvel aménagement aussi satisfaisant que possible, et oeuvrons ensuite pour qu'il l'applique à long terme. Et continuons quand même à réclamer l'application de la directive habitat, et pourquoi pas un parc national, mais le concept français de parc national ne me semble vraiment pas de nature à régler le cas de Fontainebleau".* Voilà ce que j'avais envoyé à M. Pécout.

J'ai un an plus tard en 1997 fait une note personnelle, confidentielle, que je vais un peu révéler, à madame Bettina Laville qui était à l'époque conseillère de M. Jospin Premier ministre. Je lui ai résumé ma position à la lumière des explications que je lui donnais : *"1. Application de la directive habitat à l'intégralité du massif de Fontainebleau avec au moins 1000 hectares de réserve intégrale. 2. Etude sérieuse de l'applicabilité du statut de parc national à l'ensemble du massif. Si une formule intelligente peut être trouvée, engagement de l'Etat pour lancer le processus. 3".* Maintien de la préparation du dossier de réserve de biosphère. Voilà la façon dont je voyais les choses.

J'arrête sur les souvenirs un peu personnels. Voyez que ce qui me souciait c'est qu'on ait des solutions pour que l'interaction homme/nature aille dans le sens de la conservation, de la promotion d'un patrimoine à la fois naturel et culturel, d'ailleurs difficile à démêler quelquefois l'un de l'autre. Bien des endroits de nature dans la forêt de Fontainebleau sont des résultats de la culture, au meilleur sens du terme, même si dans son sens assez appliqué.

Alors j'en viens à mon titre et à la biodiversité. Vous vous souvenez aussi que c'est un terme qui est arrivé en 1988-89-90, on l'a récupéré dans le rapport Dorst, j'ai



Parc National, quelle faisabilité ?

retrouvé ça en le relisant, on disait : comment faire pour optimiser, améliorer, la biodiversité du massif de Fontainebleau.

Je voudrais vous citer un petit passage du professeur Lemay dans une publication de 1990 dans le Bulletin d'écologie sur la forêt de Fontainebleau. Il commence son article ainsi : *"Les écosystèmes actuels de la forêt de Fontainebleau sont la résultante d'une longue histoire qui les a conduits à la constitution de leur flore, de leur faune et à l'édification de leur sol. Ils sont un moment dans une évolution continue, alternativement lente ou rapide"*. Si on transpose ça en langage biodiversité d'aujourd'hui, ça veut dire que le caractère plus ou moins divers d'un espace écologique, tel que nous l'observons aujourd'hui, c'est un état de transition dans une histoire, qui va plus ou moins vite, certaines choses peuvent nous paraître stables mais sur un plus long terme ça risque de bouger. Et d'autres nous les voyons bouger.

Donc la biodiversité, elle est en dynamique, elle est en mouvement. Et la question c'est ce qu'elle était dans le passé, ce qui en reste, l'état dans lequel elle est aujourd'hui, que voulons-nous tirer de cela en quelque sorte pour l'avenir ? Est-ce que nous voulons – pourquoi pas ? – tout garder, est-ce que nous voulons modifier, est-ce que nous figeons ou nous changeons, nous organisons l'espace un peu autrement ? Plein de questions sont ouvertes.

Je raconterai une petite anecdote quand je me suis retrouvé à animer le comité scientifique de la réserve de biosphère il y a un certain nombre d'années, quelques amis dans la salle se souviendront peut-être de la discussion, je la raconte. Réunion du comité scientifique, le représentant de l'Office national des forêts nous parle du projet international, je ne me rappelle plus l'intitulé mais peu importe, c'était pour améliorer la gestion forestière, en particulier la prise en compte du public. Et il nous explique que sur Fontainebleau on va expérimenter et modifier la répartition des parkings, en fermant certains chemins, etc.

Je me souviens de deux interventions parmi les membres scientifiques du comité. Au nom de l'entomologie, un collègue me dit : il faudra néanmoins entretenir les chemins pour que toute la flore élyophile vive bien et donc serve en appui à la diversité des insectes. Et un autre membre du comité ornithologue nous dit : mais si on laisse la canopée se fermer au-dessus des chemins, on va avoir une grande continuité qui est très favorable aux pics. Donc même les naturalistes sont assez logiques dans une certaine contradiction, parce qu'on ne peut pas tout avoir au même endroit. Donc qu'est-ce qu'on fait ? Faire, c'est piloter la situation, c'est finalement piloter la biodiversité, c'est choisir éventuellement où on favorise le pic et où on favorise les petits insectes, etc.

Donc on a une marge de manœuvre. Et du coup ça suppose qu'on ait un projet et qu'on arrive à se mettre d'accord sur le projet. Et c'est pour ça que je ne pense pas que la biodiversité s'impose totalement. Elle est issue du passé, elle est là, ce passé est mouvant, et l'article de M. Lemay montre bien que depuis le néolithique la composition même du massif de Fontainebleau a été manipulée pratiquement sans discontinué par les humains. Donc que l'organisation actuelle de la flore et de la



Parc National, quelle faisabilité ?

faune – il n'emploie pas le mot biodiversité mais on pourrait le surimposer – est le fruit de cette histoire et qu'il y aura une autre histoire.

Donc quelle est l'histoire que nous voulons pour la suite ? C'est ça la question. C'est bien une affaire de société, société au sens de nous tous les acteurs de la société concernée par cet espace, que l'on y vive, que l'on en vive, qu'on la visite ou qu'on s'en préoccupe au plan politique.

Ce sera ma conclusion. C'est une affaire de gens, l'avenir de la biodiversité sur un espace, c'est toujours une affaire d'échange de points de vue, de confrontation de points de vue, de débats qui peuvent être plus forts, et c'est bien la condition pour que ça se fasse dans le respect, ce qui n'a peut-être pas toujours été totalement parfaitement le cas. Et à partir du moment où on a cette volonté, il y a des solutions juridiques. La réserve de biosphère n'est pas une solution juridique, mais elle est quelque chose qui nous paraissait extrêmement important, qui nous paraît toujours extrêmement important, c'est que ce label vient témoigner d'une démarche réelle de ceux qui sont concernés.

Et peut-être que dans l'histoire de notre réserve de Fontainebleau et du Gâtinais ça a été un petit peu bousculé ce principe-là, on s'en souvient bien, l'histoire fut ainsi, mais je pense que c'était en même temps un beau geste que la réserve de biosphère puisse être déclarée à l'occasion du cinquantième de l'UICN, c'est quand même des grands moments que nous avons vécus là. Cette réserve a repris le chemin, repris le bâton et peut-être reconstruit justement cette démarche qui initialement avait été insuffisante. Donc c'est bien.

Et le parc national, pour caricaturer je vais dire je n'ai pas changé mais la législation a changé. Aujourd'hui la version parc national nouvelle formule, j'y vois trois idées fortes. Il y a un concept qui mériterait d'ailleurs d'être creusé, c'est très joli qu'il ait déjà un statut juridique avant d'avoir un contenu scientifique claire, c'est la solidarité écologique. Comme il n'a pas de contenu, il fait rêver. Cette solidarité écologique, solidarité bien sûr technique entre les systèmes, les écosystèmes interactifs d'un même territoire, solidarité d'esprit écologique entre les gens et leur territoire, pourquoi pas ? Il y a plein de choses que l'on peut développer avec cette très belle expression.

Et puis il y a l'idée d'adhésion, les collectivités, les gens doivent adhérer. Donc il y a de la volonté, il y a de l'engagement. A partir du moment où la nouvelle forme de parc national favorise, encourage ces trois dispositions auxquelles j'ai toujours cru – enfin sauf solidarité écologique, c'est tout neuf, ça vient de tomber si je puis dire – je trouve que là on a un cadre juridique enfin propice. Mais je reprendrai mes propos envoyés à M. Pécout : s'il n'y a pas la volonté, on pourra toujours plaquer des statuts dessus et il ne se passera pas grand-chose. Donc en fait l'avenir est toujours entre nos mains.

Si l'on va vers ça, il y aura des problèmes importants de périmètre. Nous avons l'habitude d'empiler les statuts de protection avec jamais les mêmes limites. Bravo pour la lisibilité, qu'est-ce qu'on peut faire pour qu'on n'en rajoute pas un de plus qui ne serait pas encore complètement la même chose que le reste ? Qui moi me fait



Parc National, quelle faisabilité ?

rêver d'un périmètre très large, inclusif des autres, d'un point de vue personnel. Et puis impliquer les populations, que les gens sachent, comprennent que c'est leur affaire, que c'est leur territoire, que ça vaut la peine. Et pour ça, il faut communiquer.

